

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67/32/SPCG accordant à M. Monselesan (Serge), garagiste, la concession définitive d'une parcelle de terrain sis à Djibouti, plateau du Marabout (titre foncier n° 651).

n° 67/32/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 avril 1967

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro
1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Monselesan (Serge), garagiste, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 1.637 mètres carrés, sis à Djibouti, plateau du Marabout, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 651. La mutation du Livre foncier sera effectuée sur: la réquisition du concessionnaire dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.